

AC anticorruption

Notre lettre d'information d'octobre 2026, synthèse de nos actions réalisées au cours des mois d'août & septembre dernier. Notre association citoyenne et indépendante est agréée pour les atteintes à l'environnement, lutte contre la corruption, les atteintes à la santé, et participe à la protection des lanceurs d'alerte.

Actualités

- La défenseure des droits a publié « Le guide du lanceur d'alerte ». Pour de plus amples renseignements, rendez-vous sur son site [La Défenseure des Droits](#).
- L'AFA, l'Agence Française Anticorruption, vous propose un recueil de fiches pratiques pour vous guider dans une sélection de bases d'information publiques utile à l'évaluation de l'intégrité des [tiers](#). [AFA](#).
- L'écocide enfin reconnu dans le droit européen. Jeudi 16 novembre 2025 : Droit européen de l'**environnement**
- La HATVP voit ses missions élargies : le décret précisant les règles de transparence des activités d'influence réalisées pour le compte d'un mandant étranger a été publié le 1er août 2025. Un répertoire numérique a été créé le 01/10/2025 pour remplir cette mission: Du nouveau à la HATVP : [HATVP nouveaux textes](#)
- Voici un résumé intéressant des décisions de justice relatives à la responsabilité pénale des élus locaux, des fonctionnaires territoriaux et des acteurs de la vie associative, via l'observatoire SMACL : [Décisions de justice pénale](#)
- **Parmi les membres de notre association figurent des juristes bénévoles spécialisés dans la protection de l'environnement. Après les nombreux dossiers déjà traités, (ex.Nestlé, PLUI, Éolien, Méthaniseur, pollution,) AC a obtenu son agrément depuis le 1er janvier 2026 et pour une durée de 5 ans : [Agrément protection environnement](#)**
- Décret n° 2026-302 du 21042026 relatif à la simplification de la procédure contentieuse en matière environnementale et à l'accélération de certains projets- Légifrance. [Source Légifrance : décret simplifiant la procédure contentieuse "Environnement"](#) Vous avez dit simplification, non une complexification du contentieux !
- Procédures baillons : l'État français avait jusqu'au 7 mai pour transposer la directive européenne de 2024.Le décret du 30042026 a été publié le 5 mai dernier (seulement procédure civile), *sans concertation, ce texte est sans ambition en dépit des enjeux liés à la liberté d'expression* : [Décret du 5 mai sur les procédures baillons](#)
- #environnement vous avez dit référé environnemental ? À suivre.... [Source Blog Landot](#)
- [Loi du 25 juin 2026 : lutte contre les fraudes fiscales et sociales](#) : Renforcement des actions déjà engagées pour lutter contre les fraudes fiscales et sociales, avec un triple objectif : mieux prévenir et détecter, mieux lutter et sanctionner, mieux recouvrer.

Les affaires en cours

- 5 août 2026 :
AC !! a porté plainte contre X dans ce dossier [#FIFA](#) et quand nous lisons cet article , nous espérons bien qu'il y aura une enquête !! Source 20Minutes [Dossier FIFA](#)
- 7 août 2026 : Une plainte contre X a été adressée au Parquet national financier (PNF). Elle concerne des faits présumés de prise illégale d'intérêts, de favoritisme, de manquement à la probité et de cumul irrégulier d'activités publiques visant Bally Bagayoko, [Eric Halphen](#) , président d'honneur d'AC!! Anticorruption, explique qu' "une association comme la nôtre doit signaler ce qui lui paraît illégal et attentatoire aux intérêts de nos concitoyens, que les faits soient {commis par des gens classés à gauche comme à droite}. Et d'ajouter : "A partir du moment où des faits semblent mettre en cause un élu municipal et une institution telle que la RATP, nous nous devons de les dénoncer au Parquet national financier. Après, nous verrons ce que le parquet décide de faire mais nous avons un rôle de lanceur d'alerte en quelque sorte, en souhaitant qu'une enquête soit ouverte". [Le parquet financier l'a ouverte.](#)

L'association AC!! Anti-Corruption a à nouveau porté plainte contre un "système d'emplois fictifs" pour des élus parisiens et franciliens à la RATP
Source France info [Emplois fictifs élus parisiens](#) Source Le Canard enchaîné [Suite emplois fictifs](#) (voir communiqué AC !! en page suivante)

- 8 août 2026 : [#Europeennes2024](#): la Justice retoque des dépenses de campagne de Jordan Bardella. Rappelons qu'AC!! a déjà porté plainte fin 2025 pour ses dépenses de media training . Le Parquet européen s'était autosaisi en mai 2026 de notre plainte portée devant la justice française. L'enquête suit son cours. Les faits concernent des sessions de préparation aux médias facturées à l'Europe pour des eurodéputés. Source 20Minutes [Bardella media training](#)
- 13 août 2026 :
Encore une condamnation à 5 ans d'inegibilité, cette fois-ci pour l'ancien maire socialiste de Fresnes ! Il mériterait une inégibilité à vie pour ce détournement de fonds publics. la loi doit être modifiée pour ne plus voir ce genre de faits : [détournement de fonds publics](#)
- 18 août 2026 : De n'importe quel bord politique que l'on soit, cela devrait mériter une "inégibilité à vie" : L'ex ministre Caroline Cayeux condamnée pour fraude fiscale | La Gazette France [condamnation ex ministre Fraude fiscale](#)

Plainte d'AC!! Anti-Corruption contre un "système d'emplois fictifs" pour des élus parisiens et franciliens à la RATP

Paris, FRA

521 mots

[ajoute réaction de la RATP](#)

AC!! Anti-Corruption a déposé une plainte contre X dénonçant un système présumé "d'emplois fictifs" destiné à des "élus parisiens et franciliens à la RATP, de tout bord politique", a indiqué l'association à l'AFP mercredi, ce que la Régie conteste.

Cette plainte, adressée au Parquet national financier (PNF), s'inscrit dans le sillage de celle déposée la semaine dernière par AC!! Anti-Corruption, contre X, visant, entre autres, l'Insoumis Bally Bagayoko. Le maire de Saint-Denis est soupçonné par l'association de détournement de fonds publics et d'emploi fictif, après un article du Canard enchaîné évoquant un cumul de fonctions à temps plein à la RATP et d' élu.

Cette nouvelle plainte -principalement pour soupçons de "détournement de fonds publics", "favoritisme" ou "faux et usage de faux"- s'appuie sur un nouvel article du Canard enchaîné, "200 agents de la RATP sur la bonne voie".

"La plainte initiale, contre X, évoquait M. Bakayoko mais visait plus généralement aussi la RATP. Avec cette plainte complémentaire, ce qui nous intéresse c'est le système qui a pu exister à un moment donné au sein de la RATP, avec un certain nombre d'emplois (pour des élus) que l'on pourrait qualifier de complaisance", expose à l'AFP le président d'honneur d'AC!! Anti-Corruption, l'ancien juge Éric Halphen. "C'est là-dessus que nous aimerions que le parquet financier dirige une enquête", poursuit-il.

La RATP, sollicitée par l'AFP, "dément les allégations d'emploi de complaisance au sein de

l'entreprise". La RATP assure observer "les règles de droit commun, dont la loi du 22 décembre 2025, qui permettent et facilitent la conciliation de l'exercice d'un mandat d' élu local avec la vie professionnelle et personnelle des salariés".

Mentionnant aussi notamment des articles de Mediapart et Marianne, AC!! Anti-Corruption dénonce cette fois l'existence présumée "d'un système organisé et structuré d'emplois fictifs et non d'actes isolés" pour des "élus parisiens et franciliens à la RATP, de tout bord politique".

Ces élus auraient ainsi "été rémunérés par la RATP pour des postes sans activité réelle, parfois sans présence, parfois sans fiche de poste identifiable".

Après la première plainte, Bally Bagayoko avait pointé sur X une "succession de séquences médiatiques (qui) participe d'une volonté" de le "discréditer politiquement (...)" afin d'"affaiblir une dynamique qui dépasse" sa "seule personne".

"Être élu n'est pas un emploi", a posté récemment sur X le maire de Saint-Denis, assénant: "Confondre un mandat électif avec un poste salarié" est "destiné à faire croire à une fraude là où il n'y a qu'un mandat exercé, comme la loi le permet et l'encadre".

Concernant Bally Bagayoko, la RATP précise à l'AFP qu'il "a été recruté en 2001 après avoir passé les entretiens d'embauche puis ceux préalables à la titularisation comme c'est le cas pour tous les agents RATP au statut".

Sur X, Valérie Pécresse demandait, "en tant que présidente d'Île-de-France Mobilités, que toute la transparence soit faite sur la politique de recrutement de la RATP, passée et présente, afin de dissiper les soupçons d'éventuels emplois fictifs".

Concernant la plainte déposée par AC!! Anti-corruption, la RATP dit mercredi qu'elle "réserve et réservera à la justice toutes les pièces et documents qui lui seraient demandés, si cette dernière décidait de se saisir du sujet".

pgr-neo/cal/abl

- 19 août 2026 : [#incendiesGironde](#) : nouvelle plainte de notre association pour des actions de protection contre le feu au Cap-Ferret qui pointe un chantier débuté à priori sans autorisation, sur des terrains qui appartenaient pour partie à la municipalité (qui elle-même a porté plainte) et à l'Office national des forêts (ONF). Nous réclamons donc une enquête sur d'éventuelles infractions et sur "les conditions exactes dans lesquelles certaines autorités publiques ont pu permettre ou faciliter" la poursuite du chantier. Le procureur de Bordeaux déclenche une enquête préliminaire. Source Sud-Ouest : [Incendies en Gironde](#) Source France.info : [3 nouvelles plaintes dont Bartherotte, Mairie, associations](#)
- 20 août 2026 : Ce n' est pas terminé pour lui car nous rappelons que notre association a déposé une plainte au pénal pour faux et usage de faux et prise illégale d'intérêts à propos de la démolition de la Villa Salesse, rachetée en 2021 par le maire d'Arcachon et son demi-frère. Le parquet de Bordeaux a confirmé d'ailleurs l'avoir bien réceptionnée. À suivre donc.... Source Le Monde [Démolition Villa Salesse](#)
- 26 août 2026 : Nos 2 plaintes contre X déposée en juin auprès du [pr financier](#) pour détournements de fonds publics, favoritisme, concussion et recel, pour des contrats de gestion de l'eau et du parking Nausicaá concernant l'agglomération du Boulonnais. La Chambre régionale des comptes l'avait déjà signalé : Source ICI-Nord [Contrats de gestion de l'eau et parking Le Boulonnais](#)
- 27 août 2026 : Après notre plainte contre X en mars 2026 concernant les fuites au fichier FICOBA, Notre association a déposé une nouvelle plainte hier, cette fois pour les vols de données confirmées par l'administration fiscales courant août. Nous réclamons donc parallèlement le report de la mise en place de la [facturation électronique](#) prévue au 1er septembre , tant que des garanties concrètes de cybersécurité n'auront pas été confirmées : <https://infodujour.fr>
- 1 septembre 2026 : Plainte de AC!! Concernant des soupçons de détournement de fonds, d'emplois fictifs et de prise illégale d'intérêts au sein de la Régie Ligne d'Azur à Nice : Source Nice-Matin [Détournement de fonds publics Régie Ligne d'Azur](#)
- 7 septembre 2026 : ? AC!! Fête son anniversaire : 5 ans déjà - quel chemin parcouru 350 plaintes plus tard et un agrément pour la protection de l'environnement, l'ancien juge anti-corruption [Eric Halphen](#) qui nous rejoint comme président d'honneur, Quelle satisfaction ? Fierté de son président et de ses administrateurs à ses côtés pour avoir réussi à imposer AC!!, la seule indépendante et apolitique, en gagnant une visibilité aujourd'hui incontournable et reconnue au sein du monde de la justice. Les détails dans le très bon article de [idj_infodujour AC!! fête ses cinq ans](#)

AC!! Anti-corruption remercie toutes celles et ceux très nombreux qui ont participé à notre soirée-débat du 9 septembre dernier à Tomblaine (54).



Après les interventions de chacun et des intéressantes questions/réponses, il était déjà 21h30, le temps pour tous les adhérents et invités de se restaurer sur place tout en continuant les discussions.

Nous renouvellerons régulièrement ce genre de réunion dans d'autres régions pour continuer à expliquer ce qu'est la corruption et ses conséquences pour les citoyens et mieux informer les élus.

- 18 septembre 2026 : [#NestleWaters](#) : fiasco procédural et renvoi devant le tribunal correctionnel de Nancy au procès où AC!! Anti-corruption. Notre communiqué ci-après :



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Décharges plastiques de Nestlé Waters : les expertises reviennent dans le débat, mais après un véritable fiasco procédural.

L'association AC !! se félicite de la décision permettant le retour dans les débats des expertises relatives à la pollution des sols et des eaux à proximité des décharges plastiques de Nestlé Waters. AC !! avait conclu au soutien de cette solution : des éléments aussi essentiels à la manifestation de la vérité ne pouvaient être durablement écartés du débat judiciaire sans que le tribunal puisse en examiner contradictoirement la portée et la valeur scientifique.

L'affaire devra donc être rejugée. AC !! sera présente à ce nouveau procès afin que les responsabilités du groupe Nestlé soient pleinement examinées et que toutes les conséquences de cette pollution puissent enfin être tirées.

Cette issue favorable ne doit cependant pas masquer un véritable fiasco procédural.

Des nullités ont prospéré à l'ouverture du premier procès, bouleversant les débats et conduisant aujourd'hui à devoir tout recommencer. Une telle situation aurait vraisemblablement pu être évitée si, compte tenu de l'ampleur et de la complexité exceptionnelle du dossier, une information judiciaire avait été ouverte plutôt que de conduire l'ensemble des investigations dans le cadre d'une enquête préliminaire placée sous la direction du parquet de Nancy.

Dans le cadre d'une instruction judiciaire, les contestations portant sur la régularité des actes d'enquête auraient pu être soulevées, examinées et purgées en amont du procès, devant la chambre de l'instruction. Elles n'auraient pas surgi dans ces conditions au premier jour de l'audience correctionnelle, après plusieurs années d'enquête et alors que toutes les parties étaient réunies pour débattre enfin du fond.

Le choix procédural initial aboutit ainsi à une perte de temps considérable, à la mobilisation inutile d'importants moyens judiciaires et associatifs et, surtout, à un nouvel éloignement de la réponse judiciaire attendue par les populations concernées.

AC !! se félicite que les expertises puissent retrouver leur place dans les débats. Mais il est difficile de se satisfaire d'un système qui aura nécessité l'annulation d'un premier procès et l'organisation d'une nouvelle audience pour parvenir à ce résultat.

Rendez-vous donc devant le tribunal correctionnel de Nancy pour un nouveau procès. Cette fois, AC !! espère que le débat pourra enfin porter sur l'essentiel : les faits, leurs conséquences environnementales et sanitaires, et les responsabilités du groupe Nestlé.

Le président de l'association AC !! anticorruption
agréée pour la protection de l'environnement
Marcel Claude

- 18 septembre 2026 : [#ProcèsDatiGhosn](#) « Le temps est toujours l'ami des corrompus. Plus le temps passe, plus la justice a tendance à être indulgente », a abondé Me Jérôme Karsenti, avocat de l'association AC Anti-corruption partie civile, en faveur de la poursuite du procès, dénonçant une stratégie d'usure de l'audience, rappelant que le président d'honneur de l'association est l'ex-juge Halphen.

Poursuivre, dissocier, renvoyer ? Le tribunal s'interroge ! Me Jérôme Karsenti, pour AC!! Anti-corruption constituée partie civile, a plaidé en faveur de la poursuite des débats.

Maître Karsenti revient sur le fond du dossier et fustige << sa double tenue de camouflage : une robe d'avocate, puis une combinaison de députée pour dissimuler autre chose ! Une responsable politique qui a clairement entrepris une démarche d'enrichissement>>. Source Médiapart.

La suite lundi 28 septembre avec les réquisitions du PNF (l'exécution provisoire des peines complémentaires) et les plaidoiries de la défense. Cela risque d'être encore très chaud !

Procès Dati : débat sur l'absence de Ghosn + Source L'Humanité & Source Le Monde [Procès DATI/GHOSN](#)

AC !! se dit satisfait des réquisitions prises par la parquet national financier.

Le jugement sera rendu le 21 janvier 2027.

- 26 septembre 2026 : Soupçons d'escroqueries, faux en écriture publique et blanchiment, un notaire de Caen mis en examen à la suite d'une plainte déposée par AC!! Anti-corruption : source infodujour.fr [Plainte AC!! Notaire Caen](#)
- 26 septembre 2026 : Interview de notre président d'honneur Eric Halphen : << Les politiques ne reconnaissent jamais les faits qui leur sont reprochés »
[Source Le Nouvel Obs](#)

Vous pouvez aussi nous suivre sur X et Facebook

Remerciements chaleureux aux bénévoles

Octobre 2026 © par AC !! anticorruption